



## **IMPORTANT ! IMPORTANT ! IMPORTANT ! Le financement des garderies subventionnées après le 27 mars 2020**

Vendredi dernier, les services de garde subventionnés ont reçu des documents du Ministère de la Famille (MFA) expliquant le fonctionnement et le financement des services d'urgence après le 27 mars. Ces documents ont suscité beaucoup de questionnements en ce qu'ils manquaient de clarté. L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) a questionné le gouvernement et vous fait part de la situation.

---

### **Documents reçus le 27 mars 2020**

Vous avez reçu plusieurs documents du MFA, le 27 mars dernier qui vous expliquait comment nous allions fonctionner à compte du lundi 30 mars.

Malheureusement, ces documents n'étaient pas clairs. En effet, ils ont suscité beaucoup de questionnements concernant notre financement, à savoir si nous étions pour être subventionnés comme les 2 dernières semaines de mars (du 16 au 27 mars).

À nulle part dans ces documents il était indiqué (et ce, selon la compréhension générale) que le financement des 2 dernières semaines n'allait pas continuer en ce qui concerne la contribution parentale (8,35\$ par jour par place au permis).

Ce n'est qu'après notre demande de clarification auprès du cabinet du Ministre de la Famille qu'ils nous ont annoncés :

- Qu'ils nous verseraient uniquement la contribution parentale pour les enfants admissibles au service d'urgence (soit, très peu d'enfants);
- Qu'ils ne nous verseraient pas la contribution parentale pour les enfants qui ne fréquentent pas la garderie (soit, la majorité de nos enfants);
- Que le service était gratuit pour les parents;

- Que nous devions continuer à payer tous nos employés.

Ce manque à gagner est énorme et aucun service de garde subventionné ne peut remplir les obligations fixées par le ministre de la Famille sans recevoir la contribution parentale de 8,35\$ par jour par place au permis :

- Pour une garderie de 40 places, il s'agit d'une perte d'environ 7265\$ par mois ou de 87 175\$ par année;
- Pour une garderie de 60 places, il s'agit d'une perte d'environ 10 895\$ par mois ou de 130 760\$ par année;
- Pour une garderie de 80 places, il s'agit d'une perte d'environ 14 530\$ par mois ou de 174 350 \$ par année.

Cette coupe est impossible à absorber. La contribution parentale a toujours fait partie de notre financement de base du MFA pour gérer notre garderie. C'est ce qu'on appelle l'Allocation de base dans les règles budgétaires. Comme vous le savez, ces montants sont essentiels et représentent un tout. Chaque fois que le gouvernement augmente la contribution parentale d'un sou, il diminue notre subvention du même montant.

Si la décision du gouvernement est de maintenir cette décision, il met toutes les garderies subventionnées du Québec en péril car nous ne serons pas en mesure de continuer nos opérations.

Depuis la fin de semaine, nous sommes en discussions avec le ministre de la Famille, son chef de cabinet et son attachée politique afin de tenter de trouver une solution.

Nous espérons être en mesure de vous communiquer le résultat de nos interventions d'ici vendredi, tel que promis par le gouvernement.

En terminant, nous voulons souligner que nous comprenons vos inquiétudes et vos préoccupations. Il n'est pas facile de travailler dans les circonstances que nous vivons. Votre travail de gestionnaire en temps de crise est vraiment mis à l'épreuve. Nous savons également que votre marge de manœuvre financière est très limitée vu les compressions des dernières années. Cela étant dit, soyons tout de même solidaires et continuons à travailler pour le bien collectif.

**Ça va bien aller!**

---

**Ensemble, unis et fort!**

**Le conseil d'administration de l'AGPQ**

# L'Association des garderies privées, souvent copiée mais jamais égalée !

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est la plus grande instance nationale et la plus représentative des garderies privées du Québec. Son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres. L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles du Québec; d'assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits de ses membres; informer ses membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.



## **AGPQ**

7077 rue Beaubien Est, Bureau 209,

Montréal (Québec) H1M 2Y2

Tél : 514-485-2221 poste 0

Sans Frais : 1-888-655-6060

Web : [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca)